

Fiche de présentation de dossier	
 <p><b>TABLE GIRT 062</b> Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire Lanaudière</p>	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) <input checked="" type="checkbox"/>
	Sous-comité de travail de la Table GIRT <input type="checkbox"/>
<b>Date et heure</b>	10 novembre 2020, 13 h 30
<b>Identification du dossier</b>	6. Demande de fermeture de chemin – Demande d’appui

Objet(s)			
Adoption	<input type="checkbox"/>	Décision	<input type="checkbox"/>
Autorisation	<input type="checkbox"/>	Orientation	<input type="checkbox"/>
Appui	<input checked="" type="checkbox"/>	Information	<input type="checkbox"/>

Présentation du dossier	
<p>Lorsqu'une demande de fermeture de chemin sur les terres du domaine de l'État, déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), n'est pas en lien avec la planification forestière, le demandeur doit obtenir une résolution d'appui de la municipalité régionale de comté (MRC) concernée.</p> <p>Le demandeur a transmis la demande à la MRC de Matawinie le 9 septembre 2020, à la suite d'un premier refus du MFFP, après une analyse sommaire du dossier.</p>	
<b>Demandeur :</b>	M. Sébastien Borgeaud
<b>Date de dépôt de la demande :</b>	29 août 2020
<b>Localisation :</b>	Saint-Zénon, Pourvoirie Pavillon Basilières, dans le secteur du lac Midas. Le tronçon de chemin visé par la fermeture totalise 1,41 km se situe à 800 m à l'ouest de la route 131, à l'intérieur des limites du Parc régional des Sept-Chutes, et constitue la continuité du chemin de Val-des-Bois.
<b>Type de fermeture :</b>	Temporaire : installation d'un câble d'acier avec cadenas de part et d'autre du tronçon visé. Les barrières seront fermées annuellement d'avril à novembre. Une nouvelle signalisation accompagnera les installations, qui seront peintes de manière à les rendre visibles de jour comme de nuit.
<b>Utilisation actuelle :</b>	Le chemin est utilisé par les clients de la pourvoirie et les motoneigistes (sentier #929, Royaume de la motoneige). Le mode de fermeture temporaire vise à ne pas restreindre l'accès des motoneigistes en hiver.
<b>Motif de la demande :</b>	L'installation des barrières a pour objectif d'enrayer le vandalisme et le vol aux hébergements que gère la pourvoirie au lac Midas. Les clients de la pourvoirie déposent régulièrement des plaintes en raison du bruit des VTT circulant à proximité. Les personnes circulant sur le chemin en période estivale ne s'enregistrent pas à la pourvoirie comme exigé. Au cours de l'été 2020, une collision frontale a été évitée de justesse avec un client de la pourvoirie, ayant effectué une embardée et endommagé son véhicule alors que les conducteurs de VTT impliqués ont pris la fuite.  La cohabitation avec les motoneigistes est harmonieuse et les mesures nécessaires seront prises par le demandeur afin que le sentier demeure accessible.  Des chemins forestiers à proximité permettent de contourner le tronçon fermé.

**Appuis :**

- Le propriétaire du lot 5 842 332, situé au sud-est du lac Midas, appuie la demande de fermeture puisqu'il subit des problématiques similaires à celles soulevées par la pourvoirie Pavillon Basilières.
- Le propriétaire du lot 6 052 025, sur lequel sillonne le chemin de Val-des-Bois entre sa portion municipalisée et les terres du domaine de l'État appuie la demande de fermeture.
- La Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) appuie la demande de fermeture puisque le parc régional des Sept-Chutes ne possède aucun aménagement dans ce secteur. La fermeture ne nuirait en aucun cas aux activités de la clientèle du parc.

**Analyse sommaire du MFFP :**

- Dans une correspondance datée du 9 septembre 2020, le MFFP signifie au demandeur que sa demande est non-recevable en raison de l'omission d'obtenir une résolution d'appui de la MRC de Matawinie ;
- Il est indiqué que la demande ne peut être acceptée dans la forme demandée car elle s'apparente à une appropriation du territoire public ;
- Il est suggéré d'envisager comme alternative la construction d'une guérite, la sensibilisation et la pose de signalisation ;
- Il est également suggéré d'envisager la pose de la barrière située à l'est du lac Midas sur le lot privé adjacent.

**Discussion**

La Table GIRT 062 émet-elle un avis favorable ou défavorable concernant la fermeture de chemin, si celle-ci est déposée au MFFP dans le cadre de la réalisation des travaux?

- Documents associés :
- Formulaire de demande de fermeture d'un chemin sur les terres du domaine de l'État
  - Carte de la localisation générale de la demande de fermeture de chemin
  - Photos du chemin et de la signalisation en place

## IDENTITÉ DU DEMANDEUR

**1. Nom et coordonnées du demandeur<sup>1</sup> (s'il s'agit d'un organisme ou d'une entreprise, remplissez aussi la section 2)**Nom de l'organisme ou de l'entreprise : Pouvoirie Pavillon Basilières

Nom et prénom (si la demande est faite par un citoyen) : \_\_\_\_\_

Adresse du citoyen, de l'entreprise ou de l'organisme (code postal requis) :

3328 chemin Brassard St-Zénon J0K3N0

N° de téléphone :	Résidence :	_____ - _____ - _____
	Bureau :	<u>450 - 884 - 0228</u>
	Cellulaire :	<u>450 - 884 - 0437</u>
	Télécopieur :	_____ - _____ - _____

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

**2. Nom et coordonnées du représentant de l'organisme ou de l'entreprise**Nom et prénom : Sébastien BorgeaudFonction : Propriétaire

Description du mandat ou des activités de l'organisme ou de l'entreprise :

Pouvoirie à droits exclusifs

Adresse (code postal requis) :

3328 chemin Brassard St-Zénon J0K3N0

N° de téléphone :	Résidence :	_____ - _____ - _____
	Bureau :	<u>450 - 884 - 0228</u>
	Cellulaire :	<u>450 - 884 - 0437</u>
	Télécopieur :	_____ - _____ - _____

Adresse courriel : pourvoiriebasilieres@gmail.com

## DESCRIPTION DU CHEMIN VISÉ PAR LA DEMANDE

**3. Localisation du chemin multiusage**

Veillez donner une description précise du chemin et de sa localisation (joindre une carte à l'échelle de 1/20 000 et un tracé précis en annexe) en précisant la longueur et l'emplacement du tronçon faisant l'objet d'une demande de fermeture. Un fichier numérique peut également être fourni afin de faciliter l'analyse.

Secteur lac Midas, fermeture de N46° 24.994' W73° 44.381' à N46° 25.115' W73° 43.531'. Longueur de chemin à fermer : 1.41km.

**4. Utilisation actuelle du chemin**

Selon vous, qui sont les divers utilisateurs actuels de ce chemin et à quelles fins l'utilisent-ils? Avez-vous consulté ces utilisateurs (joindre en annexe tout document pertinent)?

Il s'agit d'un tronçon du sentier motoneige N (929) géré par le club « Royaume de la motoneige ». La fermeture demandée est temporaire et ne concerne pas la saison de motoneige. Les autres utilisateurs de ce tronçon sont les clients de la pourvoirie Basilières.

<sup>1</sup> Le demandeur peut être un citoyen, une entreprise ou un organisme.

## JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

### 5. Type de fermeture demandé et méthodes proposées

Veillez indiquer un seul choix parmi les suivants :

- **Permanente** :  (fermeture définitive du chemin nécessitant le démantèlement des infrastructures)
- **Temporaire** :  (précisez la durée, la période annuelle et la récurrence, s'il y a lieu)

Je demande l'autorisation de fermer temporairement d'avril à novembre à chaque année ce tronçon de 1.4km.

Veillez décrire la ou les méthodes que vous proposez afin d'effectuer de façon adéquate la fermeture du chemin; joignez tout document pertinent en annexe, au besoin.

Câble d'acier signalé avec panneaux à l'ouest (N46° 24.994' W73° 44.381') et barrière de métal avec cadenas à l'est (N46° 25.115' W73° 43.531').

### 6. Motifs invoqués pour demander la fermeture du chemin multiusage

Veillez décrire les motifs pour lesquels vous souhaitez la fermeture du chemin décrit précédemment ainsi que les impacts négatifs associés à l'existence ou à l'utilisation actuelle de ce chemin : nature, fréquence et intensité des problèmes, personnes ou entreprises touchées, etc. (joindre en annexe tout document pertinent).

Je n'ai aucun problème avec les motoneigistes et c'est pourquoi la demande de fermeture est temporaire pour couvrir la saison estivale. J'ai eu plusieurs cas de vandalisme et de vol au chalet présent sur le lac Midas. Les clients en séjour se plaignent constamment des bruits de motocross et quad sans systèmes d'échappement. Les personnes présentes illégalement sur le territoire de la pourvoirie concerné par le tronçon litigieux ne s'enregistrent jamais malgré les nombreux panneaux présents tout au long du chemin. Le 22 août 2020, une collision frontale violente a été évitée de justesse entre un client en voiture et 2 quads roulants à haute vitesse qui ne se sont jamais arrêtés malgré que la cliente a endommagé son auto dans le fossé et qu'il ai fallu la sortir avec un tracteur.

La fermeture de ce tronçon ne dérangera que les quelques personnes mal intentionnées qui reviennent malgré les nombreux avertissements. À noter qu'aucun de ces vtt n'est plaqué ou assuré de ce que j'ai pu constater. D'autres chemins autour déjà en utilisation permettraient de contourner aisément la fermeture.

### 7. Résolution de la MRC du territoire où se trouve le chemin multiusage

Il est suggéré de joindre une résolution d'appui de la MRC à votre demande.

### 8. Signature et engagement

Par la présente, je Sébastien Borgeaud certifie que les renseignements fournis sont exacts et complets. Je m'engage également, ou j'engage l'organisme\* que je représente (nom de l'organisme : Pourvoirie Pavillon Basilières), à assumer les coûts associés à la réalisation des travaux prescrits au permis d'intervention.

\* Joindre une résolution de l'organisme demandeur

### 9. Signature

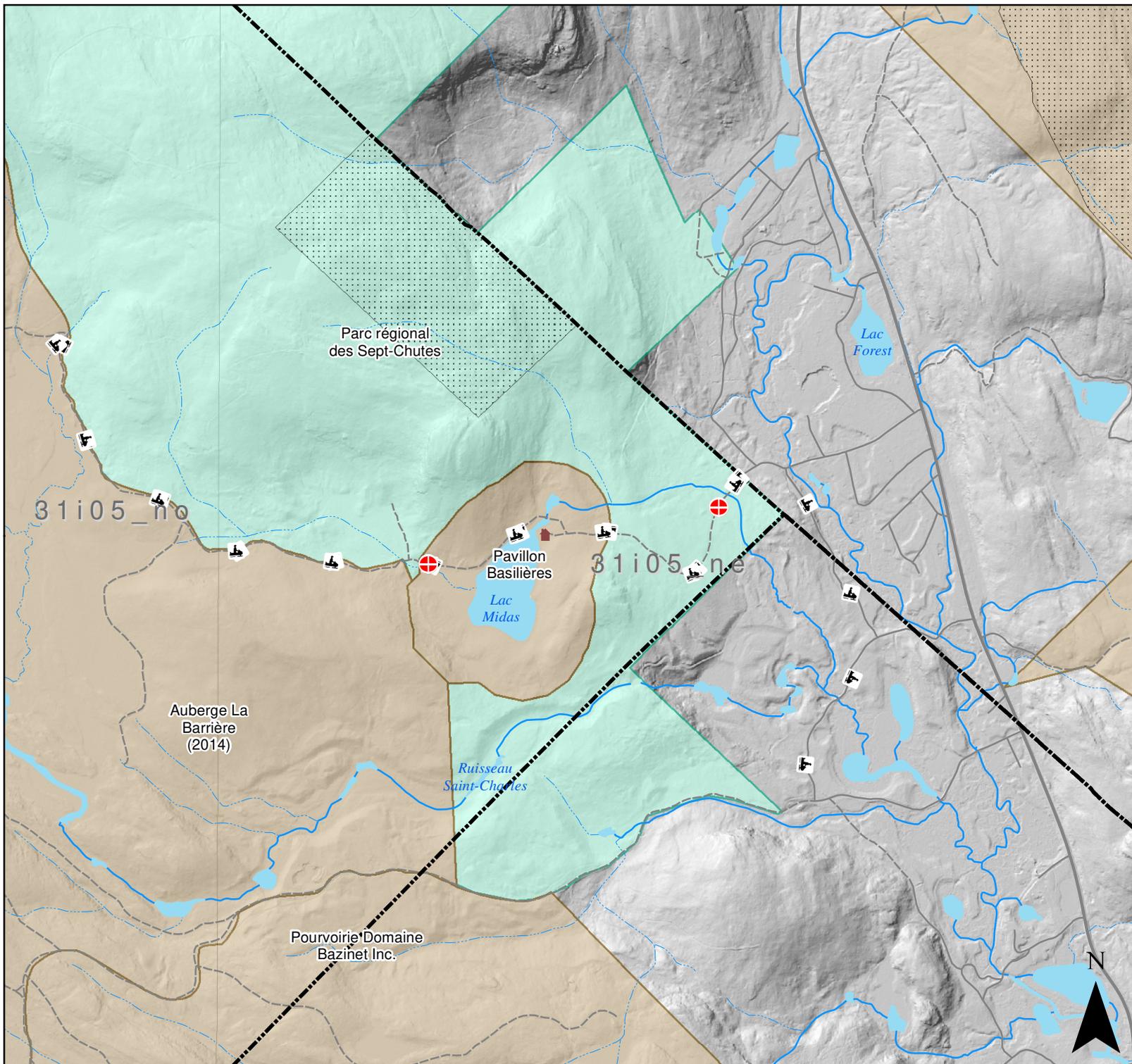
Signature



Date

29 août 2020

# Demande de fermeture de chemin Pourvoirie Pavillon Basilières



## Légende

- Fermeture de chemin projetée
- Sentier motoneige
- Hébergement
- Aucun aménagement permis
- Pourvoirie
- Parc régional

Nad 83, MTM 8  
MFFP 2019



Claudine Ethier, ing.f.  
29 octobre 2020

**Interdit**  
de passer  
à tout  
véhicules



**LIMITE DE TERRITOIRE**  
**POURVOIRE**  
**PAVILLON BASILIÈRES**  
◆ Droits exclusifs de chasse, pêche et piégeage concédés par bail par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec  
◆ Chasse, pêche et piégeage interdits sans autorisation du pourvoyeur  
**DÉFENSE DE PASSER**

Forêts, Faune et Parcs Québec   **FPG** POURVOIRES  minimale de 250\$ (L.R.G. c.C-61.1)



